Programme de Formation

SECOURISME INDUSTRIEL

Organisation

Durée : 17 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation est accessible aux agents en fonction dans les administrations communales, les CPAS, les zones de police et les organismes régionaux et para-régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'aux membres des cabinets ministériels de la RBC.

L'ERAP organise également le recyclage annuel obligatoire pour conserver le brevet de secouriste. Celui-ci est accessible à tous les agents locaux et régionaux bruxellois en possession d'un brevet de secouriste valide.

Objectifs pédagogiques

1) De manière générale, la formation vise à acquérir les compétences élémentaires indispensables pour réagir rapidement et efficacement devant un accident survenant sur les lieux du travail.

2) Au terme de celle-ci, chaque participant "Secouriste industriel" sera capable de/d' :

- Réagir efficacement en cas d'accident du travail inopiné ou de malaise d'un individu ;
- Mettre la victime dans la position la plus confortable possible ;
- Soigner des blessures mineures ;
- Évaluer à quel moment des soins ambulatoires ou médicaux externes sont nécessaires ;
- Développer un esprit de prévention.

Description

INTRODUCTION

Le code du bien-être au travail (A.R. du 28/4/2017, Livre Ier, Titre 5 et annexe I.5-1) fixe les obligations des employeurs en matière de premiers secours ainsi que les modalités de la formation des secouristes.

Le programme proposé à l'ERAP permet aux participants qui réussissent l'examen (inclus dans la formation) d'obtenir le brevet de secouriste. Il s'adresse à tous les agents des communes, des CPAS, des zones de police et des organismes (para-)régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale. L'ERAP organise également le recyclage (bis)annuel obligatoire pour conserver le brevet de secouriste. Celui-ci est accessible à tous les agents locaux et régionaux bruxellois en possession d'un brevet de secouriste valide.

CONTENU

1) Les principes de base

- Comprendre le rôle du secouriste ainsi que les indications pour l'utilisation du matériel disponible, et la nécessité d'enregistrer les incidents et les actions (cadre légal inclus) ;
- Se rendre compte de l'importance de l'hygiène de base dans les procédures de premiers secours ;
- Analyser correctement la situation et les circonstances, pour alerter et agir d'une façon aussi sûre, rapide et efficace que possible dans une situation d'urgence ;
- Connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation, et les

procédures de dégagement et d'évacuation des victimes.

2) Soutenir les fonctions vitales

- Administrer les premiers secours à une victime inconsciente d'une façon sûre, rapide et efficace (inclus une victime atteinte de convulsions) ;
- Administrer les premiers secours d'une façon rapide et efficace à une victime en proie à des suffocations (inclus une obstruction des voies respiratoires) ;
- Reconnaître l'état d'une victime ayant une douleur dans la poitrine ;
- Pratiquer la réanimation cardiovasculaire rapidement et efficacement (Directives de réanimation de base du Conseil de Réanimation européen et si nécessaire, la DAE) ;

3) Autres anomalies et interventions de base

- Hémorragies ;
- Lésions à la peau ;
- Lésions et traumatismes aux os, aux muscles et aux articulations ;
- Blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres ;
- Brûlures ;
- Blessures aux yeux, y compris les cas où il faut rincer l'œil.

4) Examens théorique et pratique

CERTIFICATION

Conformément aux prescrits du code du bien-être au travail (Art. I.5-10, alinéa 7),
un certificat de participation sera délivré à chaque apprenant, sous réserve de réussite de l'examen des connaissances et compétences.

Prérequis

Aucun.

Modalités pédagogiques

Outre les exposés théoriques requis, le module de formation se fonde nécessairement sur une pédagogique active mobilisant une diversité de méthodes participatives (exercices pratiques, mises en situation/jeux de rôles, manipulation d'objets ou d'organes didactiques, supports multimédia photo et vidéo, réflexions individuelles et de groupes, etc.) permettant d'acquérir les connaissances et les gestes adéquats.